

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-huit, le douze novembre. La commune de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mardi vingt novembre deux mil dix-huit en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Démission du Conseil Municipal de M. SEGATTO-AGOSTINI Gérald
- Projets travaux 2019
- Mise en place de la nouvelle commission de contrôle des listes électorales dans le cadre du Répertoire Electoral Unique
- Révision des contrats d'assurances multirisques
- Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %
- RPQS 2017 SDE 24
- Renouvellement CNP
- Questions diverses

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MMES POINTET – BIASOTTO - VASSEAUD – LEBLOND – MM BOURNET - BATTISTON

ABSENTS EXCUSES : M. CHIARADIA et M. LACOSTE

PROCURATION : M. CHIARADIA Stéphane à M. VIGOUROUX Jean-Eric
M. LACOSTE Robert à M. BOURNET Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme POINTET Dominique

➤ **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 08 octobre 2018**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qui vient de lui être remis par deux administrés habitant le hameau de Prats, l'interrogeant sur les suites données à la réunion du 5 septembre avec Emilio SARRAT.

Monsieur le Maire explique que conformément aux recommandations faites par Monsieur BIDART Arnaud, Chef du Pôle Construction Durable et Solidaire de la DDT 24, un arrêté d'interdiction d'accès a été pris le 19 novembre 2018 et que les accès ont été condamnés.

Sans réaction de la propriétaire, une procédure d'abandon manifeste va être engagée par la commune.

DÉMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE M. SEGATTO-AGOSTINI GÉRALD

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de conseil municipal de Monsieur SEGATTO-AGOSTINI Gérald, reçue le 19 octobre 2018. Il informe le Conseil que cette lettre a été transmise à Madame la Préfète de la Dordogne le 22 octobre 2018.

Il y a lieu de le remplacer dans les commissions pour lesquelles il était délégué.

COMMISSIONS COMMUNALES		
Nom de la Commission	Titulaires	Suppléants
CIMETIERE	M. BOURNET Laurent Mme VASSEAUD Sophie	Mme LEBLOND Odile
VOIRIE - FOSSÉS	M. BATTISTON Gérard Mme BIASOTTO Sandra	

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de M. SEGATTO-AGOSTINI Gérald et adopte la répartition des membres des diverses commissions tel qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

Monsieur BATTISTON et Mme BIASOTTO expriment un manque de concertation de la part de Monsieur le Maire.

PROJETS TRAVAUX 2019

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux déjà programmés pour 2019. L'assainissement collectif du hameau des Granges sera réalisé par la CDC et l'extension de l'éclairage public.

Le nettoyage et l'application d'un revêtement sur les allées du cimetière est évoqué, ainsi que l'accessibilité de l'église.

La commission travaux se réunira le 30 novembre 2018 à 18h30.

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES DANS LE CADRE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), à partir du 1^{er} janvier 2019. Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre.

Pour les services communaux, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;
- l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau prêt à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal,
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet,
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Chaque membre de la commission de contrôle doit avoir un suppléant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation des titulaires et des suppléants qui feront partis de la commission de contrôle tel que le prévoit la loi.

La commission de contrôle est composée comme suit :

Conseillère municipale titulaire	Mme VASSEAUD Sophie
Conseillère municipale suppléante	Mme LEBLOND Odile
Déléguée de l'administration titulaire	Mme HEUDES Geneviève
Déléguée de l'administration suppléante	Mme CLAVERIE Thérèse
Délégué du tribunal titulaire	M. TAILHURAT Jean-Claude
Délégué du tribunal suppléant	M. BATTISTON Benoît

RÉVISION DES CONTRATS D'ASSURANCES MULTIRISQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurances multirisques souscrit auprès de la SMACL arrive à échéance à la fin de l'année. M. MARCILLAC, conseiller assurance SMACL est venu présenter des nouvelles propositions de contrat en présence de Mme POINTET et Mme VASSEAUD. Mme VASSEAUD précise que le contrat est souscrit pour une période de 5 ans. Après étude des barèmes appliqués par d'autres compagnies, la proposition de contrat est cohérente, bien que des augmentations soient à prévoir.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler les contrats avec la SMACL.

AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25 %

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal, de faire application de cet article à hauteur de 39 779,037 € (25 % x 159 116,15 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

RPOS 2017 SDE 24

Conformément à l'article D 2224-3 du Code des Collectivités Territoriales, Madame POINTET Dominique présente pour l'exercice 2017, le rapport d'activité du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne). La discussion s'engage sur les chiffres clés et les différents projets d'économie d'énergie.

M. DUCENE, président de SDE 24, insiste sur le rôle des élus quant à la transition énergétique et aux économies d'énergie.

L'année 2017 a été marquée par deux décisions majeures :

- La création d'une régie d'éclairage public et de maintenance
- La création de la SEM 24 Périgord Energie ayant pour but d'installer une production d'énergies renouvelables et offrir des services innovants sur la Dordogne.

Budget Principal 2017 :

▪	DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 697 029,33 €
▪	RECETTES FONCTIONNEMENT	13 715 854,61 €
▪	DEPENSES INVESTISSEMENT	34 053 931,80 €
▪	RECETTES INVESTISSEMENT	36 965 621,33 €

Quelques chiffres clés concernant la concession d'électricité :

- 275 188 usagers
- 1 415 millions d'euros (valeur à neuf de remplacement des ouvrages)
- 25 053 km de ligne électrique (souterraine, nue et torsadée)
- Temps moyen de coupures 273,1 minutes contre 90,9 minutes au niveau national.
- Groupement d'achat électricité : 5013 point de livraison et 317 membres.

- 1344 horloges astronomiques installées pour un montant de 828 530 €
- Groupement d'achat gaz : 543 point de comptage
1525 km de réseau en gaz naturel
98 communes desservies et 49 917 abonnés GRDF

Le rapport reste à la disposition des administrés qui voudraient davantage de précisions.

RENOUVELLEMENT CNP

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat CNP Assurances pour l'année 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- **Redevance Occupation Domaine Public**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu chaque année de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour l'année 2018 :

- 39,28 € x 2.32 km pour les artères en sous-sol = 91,13 €
- 52,38 € x 6,030 km pour les artères aériennes = 315,85 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité ces tarifs pour l'année 2018.

- **AVENANT VITRAUX**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors du démontage des vitraux, l'entreprise a constaté une dégradation qui n'avait pas été mentionné lors du devis. Le montant de cette réparation s'élève à 150 € HT.

- **ENLEVEMENT VOITURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour obtenir la mise en fourrière d'un véhicule abandonné sur la voie publique, la commune a dû payer le transport vers la fourrière la plus proche qui refusait de se déplacer. Le montant de ce remorquage s'élève à 100 € HT.

- **PLANTATIONS TERRAIN MULTISPORTS**

Mme POINTET présente au Conseil Municipal le plan d'implantation des arbres ainsi que le devis pour l'achat des arbres aux Pépinières MEYNIER, qui s'élève à 344,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis des Pépinières MEYNIER.

- **DEVIS REPAS DES AINES ET VOEUX**

Mme BIASOTTO présente un devis pour le repas des aînés dont le prix du repas est de 22,50 € par personnes. Elle présente également un devis de M. IRIBARNE pour l'organisation des vœux dont le prix par personnes est de 15 €. Le montant total de la dépense s'élèverai à 3000 € pour 170 personnes. Mme LEBLOND et Mme POINTET trouvent la dépense excessive et la considère trop élevée. La discussion s'engage et Mme POINTET demande un vote. Le devis est refusé par 4 voix contre, 2 abstentions et 3 voix pour.

- **COURRIER MME VACHER**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme VACHER Aline dans lequel elle demande la pose de barres de sécurité vol sur les volets du rez-de-chaussée de son logement.

- **REMERCIEMENTS TROUPE THEATRE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements pour le prêt de la salle municipale adressé par la troupe LES TEXT'HAUTS ADRESIENS.

Séance levée à 22h37

Le Maire,